

France/Parlement

Adoption de la loi antiterroriste

AFP
Paris/France

FACE à une menace persistante, les députés français ont adopté mardi une nouvelle loi antiterroriste. Un texte "extrêmement utile" selon le gouvernement, mais critiqué par certains à droite comme étant "trop mou" et à gauche comme une "atteinte aux libertés". Le dispositif législatif vise à transposer dans le droit commun certaines mesures de l'état d'urgence, instauré par l'ancien gouvernement socialiste après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris (130 morts). L'état d'urgence qui confère aux autorités des pouvoirs exceptionnels, devait être temporaire, mais il a en fait été prorogé à six reprises, au gré des attentats ou des menaces. Soutenu par le parti centriste du président Emmanuel Macron, une partie de la droite et de la gauche, le texte a été largement approuvé par 415 voix contre 127 et 19 abstentions. Les députés doivent maintenant trouver un compromis avec les sénateurs, qui avaient légèrement assoupli le texte, en vue d'une

adoption définitive d'ici la mi-octobre. Le vote intervient après une semaine de débats houleux et deux jours après le meurtre à l'arme blanche de deux jeunes femmes, dimanche à la gare de Marseille (sud-est), revendiqué par le groupe jihadiste État islamique (EI). Le tueur présumé, identifié mardi comme étant Ahmed Hanachi, un Tunisien de 29 ans, a été abattu par des militaires. Cette attaque a porté à 241 le nombre de personnes tuées dans des attentats en France depuis 2015. Cinq personnes, dont une fichée pour radicalisation, ont par ailleurs été interpellées dans une enquête antiterroriste ouverte après la découverte samedi dans un immeuble parisien d'un engin explosif artisanal, composé de quatre bonbonnes de gaz et d'un dispositif de mise en feu. "Nous sommes toujours en état de guerre", a martelé le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb en défendant mardi une loi "extrêmement utile" face à une "menace extrêmement grave". "Il y a beaucoup de gens qui disent que c'est liberticide mais si on ne le fait pas on

aboutit à des attentats comme celui-là", a-t-il insisté, en référence à l'attaque à Marseille. Selon un sondage publié la semaine dernière dans le quotidien Le Figaro, 57 % des Français sont favorables au projet de loi. **• RÉGRESSION SANS PRÉCÉDENT** Parmi les dispositions les plus controversées, le texte prévoit des assignations à résidence sans contrôle a priori d'un juge mais oblige en revanche à solliciter un aval judiciaire pour effectuer des "visites domiciliaires", qui remplacent officiellement les "perquisitions administratives" contestées. Les possibilités de contrôles d'identité sont de plus élargies: ces derniers sont autorisés "aux abords des gares" (et non plus à l'intérieur seulement), ainsi que "dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour des ports et aéroports" internationaux les plus sensibles. Pour ses détracteurs, notamment à gauche, le texte porte atteinte à la présomption d'innocence et au respect de la vie privée. "Il s'agit d'une régression sans précédent de nos libertés publiques et de nos li-



Le Premier ministre français, Edouard Philippe (g), sur les bancs du Palais Bourbon.

bertés individuelles", a réagi auprès de l'AFP Maître Emmanuel Daoud, avocat pénaliste, membre du groupe d'action judiciaire de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). A l'inverse, droite et extrême droite critiquent une loi trop "molle", selon Marine Le Pen, présidente du Front national qui juge le texte "nuisible" et "un sous-état d'urgence". L'ancienne ministre de la Justice Rachida Dati (droite) a dénoncé un texte "très incomplet", notamment sur la prévention de la radicalisation. Devant ces critiques, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a défendu "une réponse durable à une me-

nace devenue durable", vantant un compromis entre le besoin de "sortir d'un état d'urgence par nature privatif d'un certain nombre de libertés" et la nécessité de ne pas "revenir à la situation d'avant l'état d'urgence". L'ancien Premier ministre socialiste Manuel Valls, qui a rallié la majorité présidentielle, a jugé le projet de loi "équilibré", dénonçant à nouveau le "discours islamogauchiste" de la gauche radicale. Le président Macron a promis que la nouvelle loi ferait "l'objet d'une évaluation en 2020", certaines mesures pouvant être le cas échéant "supprimées" et d'autres ajoutées.

Cameroun/Violences

Explosion d'une bombe à Bamenda

AFP
Yaoundé/Cameroun

UNE bombe artisanale a explosé dans la nuit de lundi à mardi sans faire de victimes à proximité de locaux de la police à Bamenda, chef-lieu du Nord-Ouest du Cameroun, après la proclamation symbolique dimanche de l'"indépendance" des régions anglophones, selon des sources concordantes. "Une bombe artisanale a explosé dans la nuit (de lundi à

mardi) à Bamenda", a affirmé à l'AFP une source sécuritaire s'exprimant sous couvert d'anonymat. L'information a été confirmée à l'AFP par une source proche des autorités régionales. "L'explosion n'a pas fait de victimes. Elle s'est produite au Groupement mobile d'intervention (GMI)", une unité de la police, a expliqué cette même source. Selon elle, deux bombes artisanales avaient été placées à proximité immédiate du GMI par des inconnus, mais une seule

a explosé. L'autre a été désamorcée par la police. A 15h00 GMT (16h00 locales), l'explosion n'avait pas été revendiquée. Dimanche, les indépendantistes anglophones du Cameroun ont tenté de manifester pour proclamer symboliquement l'"indépendance" des deux régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (le pays compte 10 régions au total). Quatorze personnes ont été tuées dans les violences en marge de cette proclamation symbolique. En outre, cinq

prisonniers ont été tués alors qu'ils tentaient de profiter de la situation et de s'enfuir de la prison de Kumbo (Nord-Ouest), selon des bilans établis par l'AFP. Certains anglophones exigent le retour au fédéralisme, tandis qu'une minorité réclame la partition du Cameroun. Deux scénarios que refuse catégoriquement Yaoundé, qui avait déployé d'importantes forces de sécurité en amont des manifestations prévues dans les régions anglophones.

Des bombes artisanales avaient déjà explosé le 18 septembre à Bamenda et le 22 septembre à Douala, capitale économique du pays située en zone francophone. Après ces explosions, Yaoundé avait qualifié les séparatistes anglophones de "terroristes". Depuis novembre 2016, la minorité anglophone, qui représente environ 20% des 22 millions de Camerounais et 2 régions sur 10 dans tout le pays, proteste contre ce qu'elle appelle sa "marginalisation" dans la société.

Rwanda/Politique/OPOSITION

Diane Rwigara inculpée pour "incitation à l'insurrection"

AFP
Kigali/Rwanda

L'OPPOSANTE rwandaise Diane Rwigara, qui avait tenté de se présenter à la dernière présidentielle face à l'homme fort du pays Paul Kagame, a été inculpée avec sa mère et sa sœur pour "incitation à l'insurrection", a-t-on appris mardi de source judiciaire. Les trois femmes ont été formellement inculpées après avoir subi, selon les dires de Diane Rwigara, des interrogatoires quasi quotidiens au Centre d'investigation de la police rwandaise pendant les trois

premières semaines de septembre, puis d'être placées en garde à vue le 22 septembre. "L'accusation a décidé de demander en justice la détention provisoire d'Adeline Rwigara (la mère, NDLR), Diane Rwigara et Anne Rwigara (la sœur, NDLR)", a déclaré à l'AFP Faustin Nkusi, un porte-parole du bureau du procureur. Les trois femmes sont poursuivies pour "incitation à l'insurrection", selon la même source. Diane Rwigara est par ailleurs poursuivie pour contrefaçon de documents dans le cadre de sa tentative de candidature à la présidentielle du mois d'août alors que sa mère est poursuivie pour

"pratiques sectaires". Des accusations d'évasion fiscale, initialement évoquées par la police, n'ont finalement pas été retenues contre la famille Rwigara. Dans une interview accordée à l'AFP la veille de son arrestation fin septembre, Diane Rwigara avait dénoncé le caractère politique selon elle de ses ennuis judiciaires, ajoutant que la police lui avait confisqué ses papiers d'identité, ordinateurs et autres téléphones. "Je suis punie pour m'être levée contre l'oppression et dire ce que je pense", avait-elle déclaré. Le rejet de la candidature de

Mme Rwigara par la Commission électorale, pour une question de procédure, avait été critiquée par des gouvernements occidentaux et des groupes de défense des droits de l'Homme. M. Kagame, crédité de l'important développement d'un pays exsangue au sortir du génocide de 1994, est régulièrement accusé de bafouer la liberté d'expression et de museler toute opposition. Il a été réélu le 4 août pour un nouveau mandat de sept ans avec près de 99% des voix. Diane Rwigara est la fille d'Assinapol Rwigara, un important entrepreneur rwandais qui avait fait fortune dans l'indus-

trie et l'immobilier. Dans les années 1990, il avait largement financé le Front patriotique rwandais (FPR) de M. Kagame avant que celui-ci ne renverse le pouvoir extrémiste hutu en juillet 1994, mettant fin au génocide. Diane Rwigara avait pris ses distances avec le FPR après le décès de son père en février 2015, dans un accident de la route, selon la police. Elle avait contesté cette version et dénoncé un "assassinat". Selon son frère installé aux Etats-Unis, Aristide Rwigara, le gouvernement tente en s'en prenant à sa famille de mettre la main sur la fortune de son père

L'Afrique en bref

- **Ouganda/ Politique**
Deux opposants visés par des explosifs
Des engins explosifs, vraisemblablement des grenades, ont visé mardi les demeures de deux influents députés de l'opposition, très critiques du projet de suppression de la limite d'âge pour être élu président, ont affirmé ces deux parlementaires.
- **RDC/ Elections**
L'UA pour "un processus électoral apaisé et consensuel" sans donner de date
L'Union africaine (UA) a souhaité "un processus électoral apaisé et consensuel" en République démocratique du Congo, sans avancer de date alors que l'échéance du 31 décembre retenue il y a encore quelques jours par les Nations unies est devenue impossible à tenir.
- **Zimbabwe/ Diplomatie**
Mugabe de retour en Afrique du Sud après un scandale impliquant son épouse
LE président zimbabwéen Robert Mugabe a rencontré son homologue sud-africain Jacob Zuma mardi, à l'occasion de sa première visite en Afrique du Sud depuis que son épouse a obtenu l'immunité diplomatique de Pretoria pour une agression présumée.

A travers le monde

- **Irak/Décès**
Mort de l'ancien président irakien, le Kurde Jalal Talabani
L'ancien président irakien Jalal Talabani, vétéran de la cause kurde, est décédé mardi au moment où le Kurdistan irakien s'est engagé unilatéralement sur la voie de l'indépendance avec un référendum très controversé.
- **Palestine /Politique**
Le gouvernement palestinien se réunit à Gaza, une première depuis 2014
Le Premier ministre palestinien, Rami Hamdallah, a réuni son gouvernement dans la bande de Gaza mardi, une première depuis 2014 censée matérialiser une réconciliation avec le Hamas à laquelle Israël a cependant fixé ses propres conditions.
- **Espagne/ Catalogne**
300.000 personnes manifestent contre les violences policières



Près de 300.000 personnes manifestaient mardi à Barcelone contre les violences policières qui ont émaillé l'organisation d'un référendum interdit dimanche en Catalogne, a annoncé la police municipale.